Pierre AMALOU
Maire d'ARGELLIERS
2 rue du Presbytère - 34380 Argelliers

A
Serge MASSOL
pour la représentation minoritaire ARGELLIERS-ENSEMBLE

Par mail

Argelliers, le 30/04/2026

Objet : Réponse à vos questions écrites en date du 17/04/2026 et modifiées le 22/04/2026

QUESTION 1 :
« Monsieur le Maire, si l'on retire l'excédent reporté (qui est une ressource non renouvelable puisqu'il est présenté comme totalement consommé en 2026) quelle est la marge de manœuvre réelle de ce budget ? Quelles sont les projections que vous soutenez pour les exercices 2027 et 2028 ? »

La question posée invite à distinguer la marge de manœuvre structurelle de la commune de la part conjoncturelle liée aux excédents et reports effectués.
Le budget doit être voté en équilibre. Donc on retrouve une partie de l'excédent dans le virement à la section d'investissement en recettes. Cette somme (dépense de fonctionnement) ne sera pas reprise (constatée) lors du CFU de 2026.

Sur l'excédent 2025 reporté en 2026

L'excédent brut de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à **233 055,77 €**. Conformément aux règles budgétaires, une affectation de **100 182,77 €** a été opérée vers la section d'investissement 2026. L'excédent net reporté en section de fonctionnement est donc de **132 873 €**, auquel s'ajoute un RAR d'investissement 2025 de **166 000 €**, lui aussi reporté en 2026.
Ces reports sont effectivement non reconductibles en tant que tels : ils représentent le fruit de la gestion passée et non une recette structurelle.

Sur la marge de manœuvre structurelle
Hors tout report, la commune génère chaque année un excédent budgétaire récurrent compris entre **100 000 € et 150 000 €**. Ce résultat traduit une politique de gestion rigoureuse, constante depuis le début du mandat 2020-2026.
Pour 2026, l'excédent prévisionnel en section de fonctionnement s'établit à **144 615,09 €** (virement à la section d'investissement qui ne sera pas constaté en fin d'exercice), auxquels s'ajoutent **55 000 €** de provisions pour litiges éventuels (chapitre 67) — dont 14 000 € pourraient être repris en recettes si le remboursement de la CAF est confirmé dans l'exercice. L'excédent prévisionnel 2026 se situe ainsi entre **180 615 €** et **194 615 €** selon cette hypothèse.
Par ailleurs, dans une approche prudentielle, les recettes prévisionnelles liées à la mise en location de l'appartement (ex-plateau cantine) n'ont pas été intégrées au budget 2026. Elles constitueront une recette supplémentaire si elles se concrétisent dans l'exercice.

Sur les projections 2027 et 2028
La trajectoire budgétaire retenue pour l'ensemble du mandat 2026-2032 repose sur le maintien de cette rigueur de gestion. Les exercices 2027 et 2028 s'inscriront dans la même logique, avec un excédent structurel attendu dans une fourchette similaire à celle de 2026, soit entre **100 000 € et 150 000 €** hors reports. Une démarche prudentielle identique sera appliquée quant à l'intégration des recettes incertaines.

QUESTION 2 :
« Monsieur le Maire, quels postes précis justifient 51 000€ de charges supplémentaires en un an ? »

Les dépenses de fonctionnement supplémentaires prévues en 2026 sont couvertes par les postes suivants :

- ✓ Dépenses pour le transport vers le centre aéré, en réponse aux attentes des parents 15ke
- ✓ Hausse des dépenses EDF suite à la panne des systèmes de chauffage de l'école 10ke
- ✓ Réparation des voiries existantes suite aux intempéries 24ke
- ✓ Classe verte 2ke

QUESTION 3 :
« Monsieur le Maire, quelle est la nature précise de ces 55 000 € de charges exceptionnelles ? »

Nous avons 2 litiges en cours, un avec la Caf pour absence de déclaration règlementaire suite à l'absence d'un agent en charge de cette activité.
La Caf nous met en demeure de rembourser 15ke de subventions, ce sujet n'est pas réglé et est en cours de négociation mais nous avons provisionné cette somme.
Le second litige ouvert concerne le chauffage du groupe scolaire, nous avons ouvert une procédure contentieuse contre nos partenaires en charge de la conception et de la réalisation des travaux.

QUESTION 4 :

« Monsieur le Maire, la CAF affichée de 144 615 € repose à 90 % sur des réserves passées. La vraie marge dégagée par la gestion 2026 est de 14 615 €. Si demain ces réserves sont épuisées — ce qui sera le cas après 2026 — quel budget présente-t-on ? Cela nous rend d'autant plus incompréhensible la décision de refuser notre proposition de baisse des indemnités des élus telle que nous l'avons proposée (soutenue par Monsieur Jansana) lors du Conseil Municipal du 31 mars dernier (délibération N° 2026-05). Cette proposition aurait eu l'intérêt d'augmenter par un choix fort, politiquement signifiant, la CAF 2026.
Pas de question sur ce point, puisque la chose a été votée. »

Pour cette analyse merci de vous reporter à la réponse apportée en question 1.

QUESTION 5 :

« Monsieur le Maire, si la moitié des investissements promis en 2025 n'ont pas été réalisés, cette année vous en promettez 637 000 €. Sur quelle base technique et organisationnelle la commune garantit elle une meilleure exécution sur l'exercice 2026 ? »

Il faut noter que les projets d'investissement ne se déroulent pas sur une seule année mais s'étalent, en règle générale sur plusieurs exercices

C'est pourquoi la recette correspondant au virement de la section de fonctionnement permet d'équilibrer le budget mais le montant des dépenses prévues doit donc être diminué de cette somme. Cette somme ne sera pas reprise pas sur le CFU 2026.
Cette démarche a été exposée lors de la séance du CM du 23 avril

QUESTION 6 :

« Monsieur le Maire, plusieurs questions légitimes se posent :
• Les subventions ont-elles été formellement attribuées par délibération des assemblées concernées, sont-elles simplement "espérées", sont-elles toutes listées ici ? »

Les subventions que vous citez dans votre exposé sont attribuées par les assemblées concernées.

« • La maîtrise d'œuvre est-elle désignée ? »

Oui

« • Un groupe de travail/suivi sera-t-il reconduit ou constitué, intégrant aux techniciens, élus, représentants des bénévoles de la bibliothèque, des personnels communaux et habitants ? »
Le groupe de travail ne sera pas reconduit pour la partie travaux, le permis de construire ayant été accordé. C'est la commission Urbanisme, Cadre de vie, Environnement qui suivra le dossier.

• Si les subventions arrivent en cours d'année ou pas du tout, quel est le plan de financement de substitution ? Emprunt ? Report ? La note dit explicitement qu'aucun emprunt n'est prévu. Dans ces conditions :
Pouvez-vous nous présenter les délibérations ou conventions signées actant les 164 000 € de subventions ? Qu'en est-il d'autres demandes de subventionnement ?
Nous éclairer sur le calendrier précis du projet, les échéances prévues de réalisation ?
Nous informer de vos réflexions et vos travaux engagés dans l'hypothèse de difficultés rencontrées ? »

Si la dernière subvention DETR/Fonds verts n'était pas accordée la commune prendrait à sa charge le montant de cette dernière (CAF ou parts sociales)
La maîtrise d'œuvre prépare les lots pour la mise en concurrence pour un objectif de début de chantier dernier trimestre 2026 pour une fin de travaux dernier trimestre 2027.

QUESTION 7 :

« Monsieur le Maire, êtes-vous en mesure de nous informer de vos réflexions et vos travaux engagés dans l'hypothèse de difficultés rencontrées ? »

L'exposé a été fait lors de la présentation des budgets au cours de la séance du CM du 23 avril, notamment lors du votre des affectations (délib 2026 – 13)

Exposé 8 / Commentaires

Même si vos exposés/commentaires pages 5 et 6 n'emmènent pas de question, je me permets de vous rappeler les exposés faits lors de la séance du CM du 23 avril, répondant à ces mêmes observations
Deux précisions peuvent toutefois être apportées :
. Concernant le remboursement de la dette en capital (Chap 16 : 41427 €)
- Il concerne les 3 emprunts en cours (souscrits avant 2020)
  - CELR Groupe scolaire 930 K€
  - CAF Groupe scolaire 40 K€
  - Achat terrain 70 K€

. Pour les charges de personnel qui baissent : aucun recours à prestataire prévu contrairement à 2025 ou ce recours avait été nécessaire pour pallier des absences inopinées

Pierre AMALOU, Maire d'Argelliers